

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance tenue le : 21 septembre 2016

Point de décision

Point d'information

SUJET : NOMINATION D'UN MÉDECIN EXAMINATEUR

PERSONNE RESPONSABLE : Caroline Roy
DIRECTION : Commissariat aux plaintes et à la qualité des services
SECTEUR D'ACTIVITÉ : Commissariat aux plaintes et à la qualité des services
DURÉE : 5 minutes

SOMMAIRE :

Conformément à l'article 42 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*, le conseil d'administration de l'établissement doit désigner, sur recommandation du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, un médecin examinateur qui est responsable de l'application de la procédure d'examen des plaintes médicales.

OBJECTIF POURSUIVI :

Faire adopter la nomination de D^{re} Claude Johnson à titre de médecin examinateur.

IMPACT FINANCIER :

Aucun impact.

PROJET DE RÉOLUTION :

ATTENDU QUE le conseil d'administration doit désigner conformément à la Loi un médecin examinateur qui est responsable de l'application de la procédure des plaintes médicales;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le Comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d'accepter la nomination de docteur Claude Johnson à titre de médecin examinateur. Son entrée en fonction est prévue pour le 17 octobre 2016.